



Rompre un contrat avec une ecole de commerce

Par **sim**, le **23/04/2009** à **00:43**

Bonjour,rrnJe me suis inscrite en école de commerce en septembre 2006. J'ai fait mes deux premieres années en apprentissage, et ma derniere, en alternance mais en contrat de stagiaire, toujours dans la meme école.rrnMon école présente de nombreux disfonctionnements, des problemes administratifs, des problemes de coordination, et les personnes de la pédagogies sont peu disponibles pour nous.rrnL'année derniere, suite a des problemes de santé, j'ai raté de nombreux cours, mais j'ai quand meme validé mon année.rrnCette année, mes problemes étaient tjr présents, et je ne souhaite pas poursuivre les cours, que j'ai stopé en décembre 2008.rrnEst-il possible de ne pas payer sans etre redevable avec l'école.rnPuis-je etre en totale légalité si je justifie de ma maladie ?rrnMerci de m'avoir lue, et j'espere avoir été asez claire dans mes explications.